



# Assemblée générale

Distr. générale  
22 mai 2019  
Français  
Original : anglais

---

## Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale

### Ordre du jour provisoire et annotations

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Organisation des travaux.
4. Échange de vues général.
5. Débats sur les questions de fond mentionnées au paragraphe 5 de la résolution [73/27](#) de l'Assemblée générale :
  - a) Poursuite de l'élaboration des règles, normes et principes de comportement responsable des États visés au paragraphe 1 de ladite résolution et définition des moyens de les appliquer ; modification de ceux-ci ou établissement de nouvelles règles, selon qu'il conviendra ;
  - b) Étude de la possibilité d'instaurer un dialogue institutionnel régulier aussi large que possible sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies ;
  - c) Poursuite de l'examen des risques qui se posent ou pourraient se poser dans le domaine de la sécurité numérique et des mesures de coopération qui pourraient être prises pour y parer, en vue de parvenir à une vision commune ;
  - d) Manière dont le droit international s'applique à l'utilisation du numérique par les États ;
  - e) Mesures de confiance ;
  - f) Mesures de renforcement des capacités, et principes visés au paragraphe 3 de ladite résolution.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport final.



## **Annotations**

En application de la résolution 73/27 de l'Assemblée générale, le Groupe de travail à composition non limitée tiendra sa session d'organisation les 3 et 4 juin 2019 et ses sessions de fond du 9 au 13 septembre 2019, du 10 au 14 février 2020 et du 6 au 10 juillet 2020. Toutes les réunions auront lieu à New York.

### **1. Élection du Bureau**

En attendant qu'un(e) président(e) soit élu(e), le Secrétaire général ou une personne le représentant ouvrira la session en tant que président(e) provisoire. Le Groupe de travail sera invité à élire un(e) président(e).

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

Le Groupe de travail sera invité à adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

### **3. Organisation des travaux**

En application de la résolution 73/27 de l'Assemblée générale, le Groupe de travail déterminera ses modalités de fonctionnement à sa session d'organisation. Il sera invité à arrêter son programme de travail pour chaque session de fond ainsi que son règlement intérieur et à se prononcer sur la participation à ses travaux d'États observateurs, d'organisations intergouvernementales, d'organismes des Nations Unies, d'entités de la société civile et d'autres parties prenantes.

### **4. Échange de vues général**

Les membres du Groupe procéderont à un échange de vues sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale.

### **5. Débats sur les questions de fond mentionnées au paragraphe 5 de la résolution 73/27 de l'Assemblée générale**

Les membres du Groupe seront invités à suggérer des éléments, relatifs aux questions de fond, à inclure dans les recommandations finales du Groupe.

### **6. Questions diverses**

Le Groupe abordera des questions diverses.

### **7. Adoption du rapport final**

En application de la résolution 73/27 de l'Assemblée générale, le Groupe présentera un rapport à l'Assemblée à sa soixante-quinzième session. Il adoptera son rapport au titre du présent point à sa dernière session de fond, qui doit se tenir du 6 au 10 juillet 2020.